

**DGL EXPERTS CONSEILS**  
2 RUE RENE GOMEZ  
34500 BÉZIERS  
Tél : 0467092727

Email : dgl@dgl.fr



**DR+**

## **Déclaration des Revenus 2019**

**M THOMAS THIBAUT**

**Edition du mercredi 5 août 2020**

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

Déclarant 1 : THOMAS THIBAUT né(e) en 1958

Adresse : 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

Déclarant 2 : \_\_\_\_\_ né(e) en \_\_\_\_\_

SITUATION DE FAMILLE	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPES		DONT ENFANTS HANDICAPES		ENFANTS MAJEURS CELIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		Résid. exclusive	Résid. alternée	Résid. exclusive	Résid. alternée				
C		0	0	0	0	0	0	0	1

	Déclarant 1	Déclarant 2	Enfants	Total
<b>REVENUS DES PROFESSIONS NON SALARIEES</b>				
Revenus non commerciaux professionnels				-11 301
Revenus adhérents AA	-11 301			-11 301
			S/Total	Total
<b>REVENUS DIVERS</b>				
Revenus mobiliers nets			0	
Revenus fonciers nets			198 024	
Revenus		198 024		198 024
<b>REVENU BRUT GLOBAL</b>				186 723
	Déclaré	Retenu	Réduction	Total
<b>CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL</b>				
CSG déductible (100,00%)	12 998	12 998	12 998	-12 998
<b>REVENUS SOUMIS AU TAUX FORFAITAIRE</b>				
Revenus imposés au PFU au taux de 12.8%			5 681	
<b>REVENU NET IMPOSABLE</b>				173 725
			S/Total	Total
<b>IMPOT SOUMIS AU BAREME</b>				
Impôt retenu sys. barème sans revenus quotient			57 811	
Impôt calculé avec les droits normaux (1 parts)		57 811		
Tranche 0%	10 064			
Tranche 14%	17 730			
Tranche 30%	46 723			
Tranche 41%	83 289			
Tranche 45%	15 919			
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				57 811
	Déclaré	Retenu	Réduction	Total
<b>REDUCTIONS D'IMPOT (limité à l'impôt après décote)</b>				
Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion (100%)	768	768	768	-768
<b>IMPOT APRES REDUCTIONS</b>				57 043
			S/Total	Total
<b>IMPOT AU TAUX FORFAITAIRE ET REPRISE D'IMPOT</b>				
Imposition des revenus au PFU au taux de 12.8%			727	
Avance de 60% sur réductions et crédits d'impôt perçue en début d'année			203	

				930
<b>PLAFONNEMENT DES AVANTAGES FISCAUX (niches fiscales)</b>				
Avantages fiscaux de 2013 à 2019 à plafonner			134	
Plafond de 2013 à 2019 des avantages fiscaux			10 000	
Plafond de 2013 à 2019 des avantages fiscaux (Spécifique)			18 000	
Plafond 2012 des avantages fiscaux (18000 + 173725 x 4%)			24 949	
Plafond 2011 des avantages fiscaux (18000 + 173725 x 6%)			28 424	
Plafond 2010 des avantages fiscaux (20000 + 173725 x 8%)			33 898	
Plafond 2009 des avantages fiscaux (25000 + 173725 x 10%)			42 373	
				0
<b>CREDITS D'IMPOT</b>				
Crédits d'impôt sur revenus mobiliers sur valeurs étrangères			724	
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé			727	
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile			134	
				-1 585
<b>IR NET A PAYER</b> -----				<b>56 388</b>
Taux marginal (45%)				
Revenu fiscal de référence (179406)				
Montant imposé au taux marginal d'imposition (15919)				
Taux PAS du foyer fiscal (29,2%)				
			<b>S/Total</b>	<b>Total</b>
<b>CONTRIBUTIONS SOCIALES</b>				
Bases imposables	198 024	198 024	198 024	
Revenus de capitaux mobiliers	5 681	5 681	5 681	
CSG, CRDS et prélèvement social déjà prélevés	-5 681	-5 681	-5 681	
Revenus fonciers	198 024	198 024	198 024	
Taux	7,50%	9,20%	0,50%	
Montant	14 852	18 218	990	
dont cotisations déductibles sur revenus 2020 en 2021 (13466)				
				34 060
<b>CONTRIBUTIONS A PAYER</b> -----				<b>34 060</b>
<b>TOTAL IMPOSITION NETTE A PAYER</b> -----				<b>90 448</b>
<b>PRELEVEMENT FORFAITAIRE UNIQUE APPLIQUE</b>				
<b>REPORT(S) SUR DECLARATIONS FUTURES</b>				
Déficit revenus capitaux mobiliers			-976	
Déficits de 2018		-46		
Déficits de l'année		-930		
PERP plafond de déduction - Déclarant 1			15 810	
Plafond 2017		3 862		
Plafond 2018		3 923		
Plafond 2019		3 973		
Plafond 2020		4 052		
Avance de 60% des RICI versées par la DGFIP en janvier 2021			80	

	Base	Détail	Montant
PRELEVEMENT FORFAITAIRE NON LIBERATOIRE REGLE			
2CK - Prélèvement forfaitaire non libérateur sur RCM		727	
			727
CONTRIBUTIONS SOCIALES DEJA PRELEVEES			
Autres revenus n'ouvrant pas droit à CSG déductible (17,20%)	5 681	977	
			977

	Déclarant 1	Déclarant 2	Enfants	Total
<b>TAUX PAS DU FOYER</b>				
IR après décote + impôt au taux marginal = A				57 811
IR après décote				57 811
Total des revenus imposables dans le champ du PAS = B = a + b + f + i + j + k				198 024
BNC total = i = g + h				0
Bénéfices non commerciaux professionnels = g	-11 301			-11 301
Revenus fonciers = k				198 024
Total des revenus imposables = C	198 024			198 024
Numérateur = E = A x (B/C) - D				57 811
Total des revenus dans le champ du PAS = F = 1 + 2 + 6 + 9 + 10 + 11				198 024
BNC total = 9 = 7 + 8				0
Bénéfices non commerciaux professionnels = 7				-11 301
Revenus fonciers = 11				198 024
Taux PAS du foyer = E / F x 100				29,2
<b>TAUX PAS DE L'AUTRE DECLARANT</b>				
Total des revenus communs dans le champs du PAS = N				0
Revenus fonciers				198 024
<b>AJUSTEMENT DU CIMR IR 2018</b>				
IR 2018 - décote - RI classes moyennes + impôt au taux marginal = A'				62 120
Total des revenus imp. 2018 + revenus agri. 2018 au taux marginal = C'				196 004
Total rev d'activ. 2018 (Bénéf. BA, BIC, BNC et sal. nets non except.) = Q'	4 864			4 864
CIMR IR 2018 = S'				45 158
<b>REMISE EN CAUSE DU CIMR IR</b>				
Ecart entre revenus d'activité 2018 et 2019 = T'	4 864	0	0	
<b>CIMR IR COMPLEMENTAIRE SUR REVENUS TNS</b>				
<b>CIMR IR COMPLEMENTAIRE SUR REVENUS DIRIGEANTS DE SOCIETES</b>				
<b>AJUSTEMENT DU CIMR CS 2018</b>				
Total des revenus 2018 soumis aux contributions sociales = AA'				191 140
CIMR CS 2018 = AB'				24 507
<b>REMISE EN CAUSE DU CIMR CS</b>				
<b>CIMR CS COMPLEMENTAIRE</b>				

	S/Total	Total
IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE 2020		
Actif brut		1 319 478
Biens détenus directement	318 600	
Immeubles bâtis	302 600	
Résidence principale (après abattement)	203 000	
Autres immeubles bâtis	99 600	
Immeubles non bâtis, parts de groupements forestiers ou fonciers	16 000	
Autres biens non bâtis	16 000	
Biens détenus indirectement	1 000 878	
Passif		-3 198
Autres dettes	3 198	
Total plafonné	3 198	
IFI théorique		-1 568
Décote dans IFI théorique	1 046	
Actif net imposable		1 314 712
Tranche 0%	800 000	
Tranche 0.50%	500 000	
Tranche 0.70%	14 712	
IFI avant réductions		1 537
Dont décote	-1 066	
IFI après plafonnement		1 537
IFI A PAYER -----		1 537

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

**Echéancier solde IR 2019**

IR 2019	56 388 €
Contributions sociales 2019	34 060 €
Total IR et Contributions sociales sur les revenus 2019	90 448 €
Total des prélèvements à la source IR (somme des cases §8)	62 612 €
Solde IR 2019 avant fractionnement	-6 224 €
IR fractionné sur revenus agricoles reportés sur les 4 années suivante	0 €
Solde IR 2019	-6 224 €
Total des prélèvements à la source CS (somme des cases §8)	33 136 €
Solde CS 2019	924 €
Montant restant à payer / à recevoir au titre de l'année 2019	-5 300 €

Date	Calcul trésorerie	Montants saisis
16/09/2020	-5 300	

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

## Echéancier 2020 sur les revenus 2018

Taux de prélèvement à la source appliqué : 31,7

Date	Acompte calculé par DGFIP	Acompte saisi
15/01/2020	7 918	
17/02/2020	7 918	
16/03/2020	7 918	
15/04/2020	7 918	
15/05/2020	7 918	
15/06/2020	7 918	
15/07/2020	7 918	
17/08/2020	7 918	

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

**Echéancier 2020/2021 sur les revenus 2019**

IR à payer sur les revenus 2018	60 718 Euros
Taux du prélèvement à la source :	29,2 %
Assiette acompte IR :	198 024 Euros
Acompte contributions sociales :	34 060 Euros

Date	Acompte calculé par DGFIP	Acompte saisi
15/09/2020	7 657	
15/10/2020	7 657	
16/11/2020	7 657	
15/12/2020	7 657	
15/01/2021	7 657	
15/02/2021	7 657	
16/03/2021	7 657	
15/04/2021	7 657	
17/05/2021	7 657	
15/06/2021	7 657	
15/07/2021	7 657	
16/08/2021	7 656	

Le prélèvement à la source est constitué de retenues à la source et d'acomptes.

Les retenues à la source sont effectuées par les employeurs, caisses de retraites ... sur les salaires, pensions et rentes versés lors du versement de ceux-ci. Elles ne peuvent donc pas être calculées ici.

Les acomptes sont calculés à partir d'une assiette basée sur les revenus 2019. Ils sont prélevés par la DGFIP.

L'acompte calculé est égal au 1/12 (ou 1/4 si paiement trimestriel) de (Assiette Acompte \* Taux prélèvement à la source) + Acompte contributions sociales calculé aux taux spécifiques.

La somme des retenues à la source et des acomptes sera déduite de l'IR définitif.

## REVENUS 2019

19

Pour vous renseigner, un numéro  
ou une adresse internet  
ou votre centre des finances publiques.  
Déclarez en ligne ou signez votre déclaration  
et renvoyez-la à cette adresse

▶ 0467356945

▶ SIP GRAND BEZIERS SAID EXTERIEUR

▶ 9 AVENUE PIERRE VERDIER CS 10564  
34537 BEZIERS CEDEXDIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

Date limite

Internet

Papier

M THOMAS THIBAUT

9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

## POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR

VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE	SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE
DÉCLARANT 1 <b>1469517608160</b>	N° D'ACCÈS EN LIGNE
DÉCLARANT 2	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE : REPORTEZ-VOUS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

## VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE EN 2019

DATE DU DÉMÉNAGEMENT / / 2 0 1 9

Adresse  
au 1er janvier 2020

N°	RUE
CODE POSTAL	COMMUNE

Appartement

N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE	NB. PIÈCES
----	-------	----------	----------	-----------	------------

Statut

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NOM DU PROPRIÉTAIRE	NOM DU COLOCATAIRE
PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE	COLOCATAIRE	HÉBERGÉ GRATUITEMENT		

## VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE EN 2020

DATE DU DÉMÉNAGEMENT / / 2 0 2 0

Adresse actuelle

N°	RUE
CODE POSTAL	COMMUNE

Appartement

N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE	NB. PIÈCES
----	-------	----------	----------	-----------	------------

## ÉTAT CIVIL

## DÉCLARANT 1

## DÉCLARANT 2

Nom de naissance

THOMAS

Prénoms

THIBAUT

Date de naissance

06 02 1958 *Corrigez**Corrigez*

Lieu de naissance

92 ISSY LES MOULINEAUX

*Corrigez*

DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER

DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER

Nom auquel vos courriers seront adressés

THOMAS

*Corrigez*

N° téléphone

/ *Corrigez*/ *Corrigez*Mél *obligatoire*

thibault.thomas34@neuf.fr

*Corrigez*

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez ▶

 ØRA

## SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À SERIGNAN

Le 24/06/2020

Si vous souscrivez une déclaration  
d'impôt sur la fortune immobilière, cochez ▶ ØIFSi vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, apposez votre cachet et cochez  ØTAAucune modification, aucun complément,  
déclarez par smartphone ▶N° FIP  
340793948560387893

SERVICES GESTIONNAIRES

DIR

SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL

ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION

**A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2019**

Rectifiez si nécessaire dans la case blanche

Marié(e)s ..... M  Célibataire ..... C   
 Divorcé(e) / séparé(e) ..... D  Veuf(ve) ..... V   
 Pacsé(e)s ..... O

**Date des changements en 2019**

- Mariage X  / / 2 0 1 9 Pacs X  / / 2 0 1 9

N° fiscal de votre conjoint .....  
 Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2019 ..... B

- Divorce / séparation / rupture de Pacs ..... Y  / / 2 0 1 9  
 - Décès : déclarant 1 ..... Z  / / 2 0 1 9  
 déclarant 2 ..... Z  / / 2 0 1 9

**Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire****1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)**

- Vous viviez seul au 1er janvier 2019 (ou au 31 décembre 2019 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2019)

et vous avez un enfant :

- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)
- ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul ..... L

- Vous ne viviez pas seul au 1er janvier 2019 ..... N

**2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité"**

Votre conjoint remplit ces conditions ou votre conjoint, décédé en 2019, remplissait ces conditions ..... F

**3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre**

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf :

- vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1946) et vous remplissez ces conditions ;
- ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1946) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ;
- ou votre conjoint décédé en 2019 bénéficiait de la demi-part supplémentaire ..... W

- Vous êtes mariés ou pacés : l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1946), remplit ces conditions S

- Vous avez une pension de veuve de guerre ..... G

**B | PARENT ISOLÉ**T **C | PERSONNES À CHARGE EN 2019**

Rectifiez si nécessaire dans la case blanche

**Enfants à charge**

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2001 au 31.12.2019)

ou handicapés quel que soit l'âge ..... F

Année de naissance .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité ..... G

Année de naissance .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

**Renseignements sur vos enfants de 15 à 18 ans (nés du 1.1.2001 au 31.12.2004)**

Nom, prénom .....  
 .....  
 .....

Date de naissance .....  
 .....  
 .....

Lieu de naissance .....  
 .....  
 .....

Nom, prénom .....  
 .....  
 .....

Date de naissance .....  
 .....  
 .....

Lieu de naissance .....  
 .....  
 .....

**Enfants en résidence alternée ou à charge partagée**

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2001 au 31.12.2019)

ou handicapés quel que soit l'âge ..... H

Année de naissance .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité ..... I

Année de naissance .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

Nom et adresse de l'autre parent  
 .....  
 .....  
 .....

**Renseignements sur vos enfants de 15 à 18 ans (nés du 1.1.2001 au 31.12.2004)**

Nom, prénom .....  
 .....  
 .....

Date de naissance .....  
 .....  
 .....

Lieu de naissance .....  
 .....  
 .....

Nom, prénom .....  
 .....  
 .....

Date de naissance .....  
 .....  
 .....

Lieu de naissance .....  
 .....  
 .....

**Autres personnes invalides à charge, vivant sous votre toit**

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité ..... R

Année de naissance .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

Nom, prénom, date et lieu de naissance  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

**D | RATTACHEMENT EN 2019 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.1998 au 31.12.2000 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1994 au 31.12.2000**

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant ..... J

Nombre d'enfants mariés/pacés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) ..... N

Monsieur  Madame

Monsieur  Madame

Nom, prénom .....  
 .....  
 .....

Date de naissance .....  
 .....  
 .....

Lieu de naissance .....  
 .....  
 .....

Nom, prénom .....  
 .....  
 .....

Date de naissance .....  
 .....  
 .....

Lieu de naissance .....  
 .....  
 .....

**INFORMATIONS**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

**COORDONNÉES BANCAIRES** Si ces coordonnées sont inexactes, joignez **obligatoirement** un RIB.

BIC ..... IBAN .....

Titulaire du compte .....

Ces coordonnées bancaires seront utilisées pour le paiement de votre impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES** Si un montant imprimé est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche au-dessous

TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1RE PERS. À CHARGE	2E PERS. À CHARGE
Traitements et salaires connus.....				
Corrigez si le montant est inexact.....	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Revenus des salariés des particuliers employeurs.....				
Corrigez si le montant est inexact.....	1AA	1BA	1CA	1DA
Abattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux. Journalistes.....	1GA	1HA	1IA	1JA
Revenus d'heures supplémentaires exonérés.....	1GH	1HH	1IH	1JH
Revenus des associés et gérants article 62 du CGI.....	1GB	1HB	1IB	1JB
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs.....	1GF	1HF	1IF	1JF
Agents généraux d'assurance.....	1GG	1HG	1IG	1JG
Autres revenus imposables connus Chômage, préretraite.....				
Corrigez si le montant est inexact.....	1AP	1BP	1CP	1DP
Salaires perçus par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	1AF	1BF	1CF	1DF
Autres salaires imposables de source étrangère.....	1AG	1BG	1CG	1DG
Frais réels Joignez la liste détaillée sur papier libre.....	1AK	1BK	1CK	1DK

PENSIONS, RETRAITES, RENTES	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1RE PERS. À CHARGE	2E PERS. À CHARGE
Pensions, retraites et rentes connues.....				
Corrigez si le montant est inexact.....	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %.....	1AT	1BT		
Pensions en capital des nouveaux plans d'épargne retraite AI.....		1BI		
Pensions d'invalidité connues.....				
Corrigez si le montant est inexact.....	1AZ	1BZ	1CZ	1DZ
Pensions alimentaires perçues.....	1AO	1BO	1CO	1DO
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	1AL	1BL	1CL	1DL
Autres pensions imposables de source étrangère.....	1AM	1BM	1CM	1DM

**RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX**

Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	moins de 50 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 69 ans	à partir de 70 ans
Rentes connues.....				
Corrigez si le montant est inexact.....	1AW	1BW	1CW	1DW
Rentes perçues par les non-résidents et rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français.....	1AR	1BR	1CR	1DR

**2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS** Si un montant imprimé est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche.

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus				
– produits des versements effectués avant le 27.9.2017				
• produits soumis au prélèvement libératoire.....			2DH	
• autres produits.....			2CH	
– produits des versements effectués à compter du 27.9.2017 : total perçu à répartir lignes 2VV et 2WW.....				
• produits imposables à 7,5 % produits correspondant aux primes n'excédant pas 150 000 €.....			2VV	
• produits imposables à 12,8 % produits correspondant aux primes excédant 150 000 €.....			2WW	
Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans				
– produits des versements effectués avant le 27.9.2017				
• produits soumis au prélèvement libératoire.....			2XX	
• autres produits.....			2YY	
– produits des versements effectués à compter du 27.9.2017.....				
			2ZZ	
Revenus des actions et parts abatement de 40 % si option barème.....			2DC	5 657
Dividendes imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME.....			2FU	
Autres revenus distribués et assimilés.....			2TS	
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe.....			2TR	24
Intérêts des prêts participatifs et des minibons.....			2TT	
Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME.....			2TQ	
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....			2CG	
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème.....			2BH	5 681
Autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible.....			2DF	
Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5%.....			2DG	
Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS.....			2DI	
Frais et charges déductibles si option barème.....			2CA	930
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères.....			2AB	724
Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé.....			2CK	727
Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire.....			2EE	

**Vous optez pour l'imposition au barème de l'ensemble de vos revenus de capitaux mobiliers (rubrique 2) et de vos gains de cession de valeurs mobilières (rubrique 3).....** 2OP COCHEZ

**3 | GAINS DE CESSON DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS**

Plus-value sans application d'abattement.....	3VG		Moins-value 2019.....	3VH	
---	-----	--	-----------------------	-----	--

**4 I REVENUS FONCIERS** *Location non meublée***Micro foncier**

Recettes brutes sans abattement *n'excédant pas 15 000 €* ..... 4BE

- dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français..... 4BK

Nom du locataire et adresse : .....

**Régime réel** *Report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Revenus fonciers imposables..... 4BA **198 024**

- dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français..... 4BL

Déficit imputable sur les revenus fonciers..... 4BB  sur le revenu global..... 4BC

Déficits antérieurs non encore imputés..... 4BD

Vous ne percevez plus de revenus fonciers en 2020..... 4BN  Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale..... 4BZ

**6 I CHARGES DÉDUCTIBLES**

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine. *Si ce montant est inexact, corrigez case 6DE* ..... **12 998** 6DE

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs..... 6EL  1ER ENFANT 6EM  2E ENFANT

Autres pensions alimentaires versées (*enfants mineurs, ascendants, ...*)..... 6GU

Nom et adresse des bénéficiaires .....

**Épargne retraite**

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations versées sur les nouveaux plans d'épargne retraite <i>déductibles du revenu globale</i> ..... 6NS <input type="text"/>	6NT <input type="text"/>	6NU <input type="text"/>	
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et assimilées..... 6RS <input type="text"/>	6RT <input type="text"/>	6RU <input type="text"/>	
Plafond de déduction..... <b>15 562</b>			
<i>Corrigez si le montant est inexact</i> ..... 6PS <input type="text"/>	6PT <input type="text"/>	6PU <input type="text"/>	
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint..... 6QR <input checked="" type="checkbox"/>	Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2019..... 6QW <input checked="" type="checkbox"/>		
Cotisations sur les nouveaux plans d'épargne retraite déduites des BIC, BNC, BA..... 6OS <input type="text"/>	6OT <input type="text"/>	6OU <input type="text"/>	
Cotisations Madelin, cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise déduites des salaires et versements exonérés affectés à l'épargne retraite d'entreprise..... 6QS <input type="text"/>	6QT <input type="text"/>	6QU <input type="text"/>	

**7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT****Services à la personne, emploi à domicile**

Sommes versées en 2019 *Si ce montant est inexact, corrigez case 7DB*.....  7DB **267**

Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses..... 7DL

Vous avez employé directement pour la première fois en 2019 un salarié à domicile..... 7DQ

Vous (*ou votre conjoint ou une personne à charge*) avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, mention "invalidité"..... 7DG

**Autres réductions/crédits d'impôt ?** Reportez-vous au formulaire N°s 2042 RIC1 (pour les plus courants) et 2042C (pour les autres).

**8 I PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ET DIVERS**

Non-résidents : retenue à la source prélevée en France *Joignez l'annexe n° 2041 E. Si ce montant est inexact, corrigez case 8TA*.....  8TA

Plus-values en report d'imposition non expiré. *Si ce montant est inexact, corrigez case 8UT*.....  8UT

Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif *Organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires* ..... 8FV

Contrats d'assurance-vie souscrits à l'étranger *Joignez la liste des contrats* ..... 8TT

Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger *Joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre* ..... 8UU

**Prélèvement à la source**

Prélèvement à la source déjà payé :

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1er PERS. À CHARGE	2e PERS. À CHARGE
- <b>retenue à la source sur les salaires et pensions</b> ..... <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<i>Corrigez si le montant est inexact</i> ..... 8HV <input type="text"/>	8IV <input type="text"/>	8JV <input type="text"/>	8KV <input type="text"/>	
- <b>acomptes d'impôt sur le revenu</b> ..... 8HW <b>62 612</b>	8IW <input type="text"/>	8JW <input type="text"/>	8KW <input type="text"/>	
- <b>acomptes de prélèvements sociaux</b> ..... 8HX <b>33 136</b>	8IX <input type="text"/>	8JX <input type="text"/>	8KX <input type="text"/>	

**Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu :**

- **impôt sur le revenu**..... 8HY  8IY  8JY  8KY

- **prélèvements sociaux**..... 8HZ  8IZ  8JZ  8KZ

**INFORMATIONS CONNUES DE L'ADMINISTRATION**



## REVENUS 2019 COMPLÉMENTAIRE

19

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom THOMAS

Prénom THIBAUT

Adresse 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

## 1 | SALAIRES, GAINS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2		
Rabais excédentaire sur options sur titres.....	1TP <input type="text"/>	1UP <input type="text"/>		
Gains de levée d'options attribuées à compter du 28.9.2012 ; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 28.9.2012 sur décision prise au plus tard le 7.8.2015 ; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction excédant 300 000 €.....	1TT <input type="text"/>	1UT <input type="text"/>		
Gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise du 8.8.2015 au 30.12.2016 ; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction n'excédant pas 300 000 €				
- gain imposable <i>Après abattement</i> .....	1TZ <input type="text"/>			
- abattement pour durée de détention.....	1UZ <input type="text"/>			
- abattement de 50 %.....	1WZ <input type="text"/>			
- abattement fixe <i>Départ à la retraite d'un dirigeant de PME</i> .....	1VZ <input type="text"/>			
Gains et distributions provenant de parts ou actions de <i>carried-interest</i> .....	1NX <input type="text"/>	1OX <input type="text"/>		
Gains et distributions provenant de parts de <i>carried-interest</i> soumis à la contribution salariale de 30 %.....	1NY <input type="text"/>	1OY <input type="text"/>		
Indemnités pour préjudice moral <i>Fraction supérieure à 1 million d'euros</i> .....	1PM <input type="text"/>	1QM <input type="text"/>		
Agents d'assurance : salaires exonérés <i>Option pour le régime fiscal des salariés</i> .....	1AQ <input type="text"/>	1BQ <input type="text"/>		
Salariés impatriés : salaires et primes exonérés.....	1DY <input type="text"/>	1EY <input type="text"/>		
Sommes exonérées provenant du CET ou de jours de congé non pris, affectées à l'épargne retraite d'entreprise.....	1SM <input type="text"/>	1DN <input type="text"/>		
En 2020 vous ne percevez plus de salaires déclarés lignes 1GB, 1GF, 1GG, 1AG de la déclaration n°2042.....	DÉCLARANT 1 1GK <input type="checkbox"/>	DÉCLARANT 2 1GL <input type="checkbox"/>	1RE PERS. À CHARGE 1GP <input type="checkbox"/>	2E PERS. À CHARGE 1GQ <input type="checkbox"/>
En 2020 vous ne percevez plus de pensions déclarées lignes 1AO, 1AM de la déclaration n°2042.....	1HK <input type="checkbox"/>	1HL <input type="checkbox"/>	1HP <input type="checkbox"/>	1HQ <input type="checkbox"/>

## SALAIRES ET PENSIONS EXONÉRÉS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF

Salaires et pensions de source étrangère (exonérés selon la convention applicable), après déduction de l'impôt étranger. Salaires des détachés à l'étranger (y compris marins pêcheurs) exonérés en application de l'article 81 A du code général des impôts. N'indiquez pas ces revenus ligne 8T1

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1RE PERS. À CHARGE	2E PERS. À CHARGE
Salaires.....	1AC <input type="text"/>	1BC <input type="text"/>	1CC <input type="text"/>	1DC <input type="text"/>
Marins-pêcheurs exerçant hors des eaux territoriales françaises.....	1GE <input type="checkbox"/>	1HE <input type="checkbox"/>	1IE <input type="checkbox"/>	1JE <input type="checkbox"/>
Frais réels <i>joignez la liste détaillée sur papier libre</i> .....	1AE <input type="text"/>	1BE <input type="text"/>	1CE <input type="text"/>	1DE <input type="text"/>
Pensions de source étrangère.....	1AH <input type="text"/>	1BH <input type="text"/>	1CH <input type="text"/>	1DH <input type="text"/>
Pays de provenance des revenus de source étrangère.....	<input type="text"/>			

## DIRIGEANTS DE SOCIÉTÉS ET MEMBRES DU GROUPE FAMILIAL

Si en 2018 vous avez perçu pour la première fois une rémunération versée par une société que vous contrôlez ou par une société contrôlée par votre conjoint, vos ascendants ou descendants ou vos frères et sœurs, indiquez le montant net imposable de la rémunération que cette société vous a versée en 2019 (après déduction forfaitaire de 10% ou déduction des frais réels).

	SOCIÉTÉ 1		SOCIÉTÉ 2	
	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
Nom de la société.....	<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Rémunération nette de l'année 2019.....	1AN <input type="text"/>	1BN <input type="text"/>	1GN <input type="text"/>	1HN <input type="text"/>

## SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À  
SERIGNANLe  
24/06/2020

## 2 I REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié ..... 2GO

Déficits des années antérieures non encore déduits :

2013 2014 2015 2016 2017 2018  
2AA  2AL  2AM  2AN  2AQ  2AR  **46**

Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50%) ..... 2DM

Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2020, provenant de l'année :

2016..... 2TU  2017..... 2TV  2018..... 2TW  2019..... 2TX

Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie

- gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017 :  
gains soumis au prélèvement libératoire..... 2VM  autres gains..... 2VN   
- gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017 :  
gains imposables à 7,5 %..... 2VO  gains imposables à 12,8 %..... 2VP   
- moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2020, provenant de l'année :  
2018..... 2VQ  2019..... 2VR

Rachat d'un contrat d'assurance-vie de 8 ans et plus réinvesti dans un nouveau plan d'épargne retraite :

- produits des versements effectués avant le 27.9.2017  
produits soumis au prélèvement forfaitaire libératoire..... 2RA  autres produits..... 2RB   
- produits des versements effectués à compter du 27.9.2017  
produits imposables à 7,5%..... 2RC  produits imposables à 12,8%..... 2RD

## 3 I PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012 :

- gains taxables à : ..... 18 % 3VD  ..... 30 % 3VI  ..... 41 % 3VF   
- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires..... déclarant 1 3VJ  déclarant 2 3VK   
- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 10% ..... 3VN

Gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) :

- activité exercée depuis au moins trois ans : BSPCE attribués  
• avant le 1.1.2018..... 3SJ   
• à compter du 1.1.2018 : gain avant abattement..... 3TJ  abattement fixe Départ à la retraite d'un dirigeant de PME..... 3TK   
- activité exercée depuis moins de trois ans : gains taxables à 30 %..... 3SK

Abattement pour durée de détention de droit commun sur plus-values déclarées ligne 3VG de la déclaration n° 2042..... 3SG

Plus-values bénéficiant de l'abattement pour durée de détention renforcé ou de l'abattement pour départ à la retraite des dirigeants de PME :

- plus-value avant abattement..... 3UA   
- abattement pour durée de détention renforcé..... 3SL  abattement fixe..... 3VA

Gain sur retrait ou rachat du PEA ou du PEA-PME avant expiration de la 5e année..... 3VT

Profits sur instruments financiers taxables à 50 %..... 3PI

Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés :

plus-values exonérées (50 % )..... 3VQ  moins-values non imputables (50 % )..... 3VR

Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque..... 3VC

Plus-values immobilières et plus-values de cession de droits sociaux réalisées par les non-résidents..... 3SE

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 D bis du CGI :

- plus-values dont le report a expiré en 2019 avant abattement ..... 3SA  plus-values imposables ..... 3SB   
- complément de prix perçu en 2019 ..... 3WE

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 B ter du CGI :

- plus-values réalisées en 2019 : avant abattement ..... 3WH  après abattement ..... 3WG   
- plus-values dont le report a expiré en 2019 :  
• réalisées du 14.11.2012 au 31.12.2012 taxables à 24% ..... 3WI  taxables à 19% ..... 3WJ   
• plus-values réalisées à compter du 1.1.2013 :  
plus-values avant abattement réalisées de 2013 à 2016..... 3WN  réalisées à compter du 1.1.2017 ..... 3XN   
plus-values imposables..... 3WP   
impôt sur le revenu (IR) ..... 3WR  contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) ..... 3WT

Plus-values de cession de titres d'OPC monétaires dont le report d'imposition a expiré en 2019 Article 150-0 B quater du CGI..... 3SZ

Cession d'actifs numériques Report de la déclaration n° 2086 : plus-value..... 3AN  moins-value..... 3BN

Transfert du domicile fiscal hors de France Report de la déclaration n° 2074-ETD "Exit Tax"

- plus-values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement :

• plus-values et créances soumises : aux prélèvements sociaux..... 3WM  au barème de l'IR..... 3WA   
• plus-values art. 150-0 B ter du CGI : IR et CEHR..... 3TA   
prélèvements sociaux 15,5 %..... 3XM  prélèvements sociaux 17,2 %..... 3XA

- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement

• plus-values et créances soumises : aux prélèvements sociaux..... 3WD  au barème de l'IR..... 3WB   
• plus-values art. 150-0 B ter du CGI : IR et CEHR..... 3TB   
prélèvements sociaux 15,5 %..... 3XD  prélèvements sociaux 17,2 %..... 3YA

Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19 % ..... 3VZ

Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de emploi ..... 3VW

#### 4 I REVENUS FONCIERS

Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2019 (investissements réalisés en 2009)..... 4BY

Taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface Report de la déclaration n°2042 LE..... 4BH

#### REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration..... ØXX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un organisme de gestion agréé


#### 6 I CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Pensions alimentaires versées sur décision de justice définitive avant 2006 :

- à des enfants majeurs..... 6GI  ..... 6GJ

- à d'autres personnes..... 6GP

Nom et adresse des bénéficiaires

Déductions prévues par les articles 156,II et 156 bis du code général des impôts ..... 6DD

Nature des déductions

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin..... Nombre 6EV  ..... Montant . 6EU

Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires. Report de dépenses des années antérieures :

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
6HJ <input type="text"/>	6HK <input type="text"/>	6HL <input type="text"/>	6HM <input type="text"/>	6HN <input type="text"/>	6HO <input type="text"/>	6HP <input type="text"/>	6HQ <input type="text"/>
2017							
6HR <input type="text"/>							

Sommes à ajouter au revenu imposable ..... 6GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits :

2013	2014	2015	2016	2017	2018
6FA <input type="text"/>	6FB <input type="text"/>	6FC <input type="text"/>	6FD <input type="text"/>	6FE <input type="text"/>	6FL <input type="text"/>

## 7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

### INVESTISSEMENTS LOCATIFS PINEL

#### Investissements réalisés et achevés en 2019 ou réalisés antérieurement si achevés en 2019

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

##### Investissements réalisés en 2016

– en métropole avec engagement de location de : ..... 6 ans 7QI  ..... 9 ans 7QJ   
– outre-mer avec engagement de location de : ..... 6 ans 7QK  ..... 9 ans 7QL

##### Investissements réalisés en 2017

– en métropole avec engagement de location de : ..... 6 ans 7QM  ..... 9 ans 7QN   
– outre-mer avec engagement de location de : ..... 6 ans 7QO  ..... 9 ans 7QP

##### Investissements réalisés en 2018

– en métropole avec engagement de location de : ..... 6 ans 7QR  ..... 9 ans 7QS   
– outre-mer avec engagement de location de : ..... 6 ans 7QT  ..... 9 ans 7QU

##### Investissements réalisés en 2019

– en métropole avec engagement de location de : ..... 6 ans 7QW  ..... 9 ans 7QX   
– outre-mer avec engagement de location de : ..... 6 ans 7QY  ..... 9 ans 7QQ

#### Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt. Indiquez la fraction de réduction d'impôt à reporter

##### Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014

– en métropole :

• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt ..... 7AI   
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt ..... 7BI

– outre-mer :

• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt ..... 7CI   
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt ..... 7DI

##### Investissements achevés en 2015

– en métropole :

• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt ..... 7BZ   
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt ..... 7CZ

– outre-mer :

• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt ..... 7DZ   
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt ..... 7EZ

##### Investissements achevés en 2016

– en métropole :

• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt ..... 7QZ   
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt ..... 7RZ

– outre-mer :

• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt ..... 7SZ   
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt ..... 7TZ

##### Investissements achevés en 2017

– en métropole :

• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt ..... 7RA   
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt ..... 7RB

– outre-mer :

• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt ..... 7RC   
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt ..... 7RD

##### Investissements achevés en 2018

– en métropole :

• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt ..... 7RE   
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt ..... 7RF

– outre-mer :

• avec engagement de location de 6 ans : report de 1/6 de la réduction d'impôt ..... 7RG   
• avec engagement de location de 9 ans : report de 1/9 de la réduction d'impôt ..... 7RH

## INVESTISSEMENTS LOCATIFS DENORMANDIE ANCIEN

Indiquez le montant de l'investissement.

Investissements réalisés en 2019 pour lesquels l'achèvement des travaux (ou l'acquisition, pour un logement acquis après transformation ou rénovation) est intervenu du 28.3.2019 au 31.12.2019

- en métropole avec engagement de location de : ..... 6 ans 12% **7NA**  ..... 9 ans 18% **7NB**   
- outre-mer avec engagement de location de : ..... 6 ans 23% **7NC**  ..... 9 ans 29% **7ND**

## INVESTISSEMENTS LOCATIFS DUFLOT

### Reports concernant les investissements des années antérieures en métropole et outre-mer

Report de 1/9 de la réduction d'impôt. Investissements achevés en :

2013 **7FI**  2014 **7FK**  2015 **7FR**  2016 **7FV**  2017 **7FW**  2018 **7FX**

## INVESTISSEMENTS LOCATIFS SCELLIER

### RÉDUCTION D'IMPÔT : ENGAGEMENT DE LOCATION INITIAL

#### Reports concernant les investissements des années antérieures

Investissements achevés en 2017 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon :

reportez 1/9 de la réduction d'impôt

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 ..... **7RT**   
- Investissements réalisés en 2011 ..... **7RU**

Investissements achevés en 2017 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna :

reportez 1/5 de la réduction d'impôt

- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 ..... **7RV**   
- Investissements réalisés en 2011 ..... **7RW**

Investissements achevés en 2014, 2015 et 2016 : reportez 1/9 de la réduction d'impôt

	2014	2015	2016
- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon. ....	<b>7YM</b> <input type="text"/>	<b>7YT</b> <input type="text"/>	<b>7WT</b> <input type="text"/>
- Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon. ....	<b>7YN</b> <input type="text"/>	<b>7YU</b> <input type="text"/>	<b>7WU</b> <input type="text"/>
- Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon. ....	<b>7YO</b> <input type="text"/>	<b>7YV</b> <input type="text"/>	<b>7WV</b> <input type="text"/>
- Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole, et dans les DOM-COM. ....	<b>7YP</b> <input type="text"/>	<b>7YW</b> <input type="text"/>	<b>7WW</b> <input type="text"/>

Investissements achevés en 2015 et 2016 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna : reportez 1/5 de la réduction d'impôt

	2015	2016
- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 .....	<b>7YX</b> <input type="text"/>	<b>7WX</b> <input type="text"/>
- Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 .....	<b>7YY</b> <input type="text"/>	<b>7WY</b> <input type="text"/>
- Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 .....	<b>7YZ</b> <input type="text"/>	<b>7WZ</b> <input type="text"/>

Investissements achevés en 2011, 2012 et 2013 : reportez 1/9 de la réduction d'impôt

	2011	2012	2013
- Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon. ....		<b>7GJ</b> <input type="text"/>	<b>7YB</b> <input type="text"/>
- Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon. ....	<b>7HA</b> <input type="text"/>	<b>7GL</b> <input type="text"/>	<b>7YD</b> <input type="text"/>
- Investissements réalisés en 2010 en métropole et dans les DOM-COM ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon. ....	<b>7HD</b> <input type="text"/>	<b>7GS</b> <input type="text"/>	<b>7YF</b> <input type="text"/>
- Investissements réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 en métropole, et dans les DOM-COM. ....	<b>7HF</b> <input type="text"/>	<b>7GU</b> <input type="text"/>	<b>7YH</b> <input type="text"/>

## Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

– Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015 ; réalisés en 2010 avec promesse d'achat avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2013 7LN  2014 7LG  2015 7LK  2016 7LQ  2017 7LA  2018 7MS

– Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016 ; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2013 7LT  2014 7LH  2015 7LL  2016 7LR  2017 7LB  2018 7MT

– Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2017 ; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2013 7LX  2014 7LI  2015 7LO  2016 7LU  2017 7LC  2018 7MU

– Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2017 ; réalisés du 1.1 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 et achevés de 2013 à 2017.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2013 7MH  2014 7LJ  2015 7LP  2016 7LV  2017 7LY  2018 7MV

## COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT : PREMIÈRE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

### Engagement de location prorogé en 2019

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

#### Investissements en métropole et dans les DOM-COM

Investissements réalisés et achevés en 2009 ..... 7ZV

#### Investissements achevés en 2010

- investissements réalisés et achevés en 2010 ..... 7ZA

- investissements réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 et investissements réalisés en 2009 ..... 7ZB

#### Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

##### Investissements achevés en 2013

– Investissements réalisés en 2011 :

Engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2011 ..... 7SE  ..... en 2010 ..... 7SF

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :

investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2011 ..... 7SG  ..... du 1.4 au 31.12.2011 ..... 7SH

– Investissements réalisés en 2012 :

Engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2012 ..... 7SI  ..... en 2011 ..... 7SJ

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :

investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2012 ..... 7SK  ..... du 1.4 au 31.12.2012 ..... 7SL

– Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012 ..... 7SM

##### Investissements achevés en 2014

– Investissements réalisés en 2011 :

Engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2011 ..... 7RI  ..... en 2010 ..... 7RJ

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :

investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2011 ..... 7RK  ..... du 1.4 au 31.12.2011 ..... 7RL

– Investissements réalisés en 2012 :

Engagement de réalisation de l'investissement : ..... en 2012 ..... 7RM  ..... en 2011 ..... 7RN

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :

investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2012 ..... 7RO  ..... du 1.4 au 31.12.2012 ..... 7RP

– Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement de réalisation en 2012 ..... 7RQ

### Reports concernant les engagements de location prorogés en 2017 ou 2018

À remplir la deuxième ou la troisième année d'application du complément de réduction d'impôt. Reportez 1/3 du complément de réduction d'impôt.

#### Prorogation en 2017

##### Investissements achevés en 2011 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 ..... 7ZQ  ..... Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ..... 7ZR

##### Investissements achevés en 2012 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ..... 7ZS

Investissements réalisés en 2012 ..... 7ZU  ..... Investissements réalisés en 2011 ou en 2012 avec promesse d'achat en 2011 ..... 7ZT

## Prorogation en 2018

**Investissements réalisés et achevés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM** ..... 7WA

**Investissements achevés en 2012 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna**

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ..... 7WB

Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 ..... 7WC

Investissements réalisés en 2012 ..... 7WD

**Investissements achevés en 2013 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna**

Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ..... 7WE

Investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 ..... 7WF

Investissements réalisés en 2012 ou réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec engagement en 2012 ..... 7WG

## Report du solde de complément de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée

– Investissements réalisés et achevés en 2009 : report du solde de réduction d'impôt de l'année 2018 ..... 7YI

– Investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés en 2011, 2012 ou 2013

report du solde de réduction d'impôt de l'année ..... 2016 7ZP  .. 2017 7XP  .. 2018 7YJ

– Investissements réalisés en 2011 et achevés en 2011, 2012 ou 2013 ; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés en 2012 ou 2013

report du solde de réduction d'impôt de l'année ..... 2016 7ZO  .. 2017 7XO  .. 2018 7YK

– Investissements réalisés en 2012 et achevés en 2012 ou 2013 ; réalisés du 1.1 au 31.3.2013 et achevés en 2013

report du solde de réduction d'impôt de l'année ..... 2017 7XQ  .. 2018 7YL

## COMPLÉMENT DE RÉDUCTION D'IMPÔT : SECONDE PROROGATION TRIENNALE DE L'ENGAGEMENT DE LOCATION

### Engagement de location prorogé en 2019 après une première prorogation en 2016

À remplir uniquement la première année de demande du complément de réduction d'impôt au titre de la deuxième prorogation. Indiquez le montant de l'investissement

### Investissements réalisés et achevés en 2011 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna

Engagement de réalisation de l'investissement ..... en 2010 7XI  ..... en 2011 7XH

Logement acquis en état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :

investissement réalisé : ..... du 1.1 au 31.3.2011 7XJ  ..... du 1.4 au 31.12.2011 7XK

## INVESTISSEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION MEUBLÉE NON PROFESSIONNELLE CENSI-BOUVARD

### Investissements réalisés en 2019 ou réalisés antérieurement si achevés en 2019

#### Engagement de location à souscrire la première année au titre de laquelle la réduction d'impôt est demandée

Engagement de location en meublé à l'exploitant pendant une durée de 9 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail : .....  /  /

cochez la case ..... 7II  COCHEZ

Adresse du logement ; nom et type d'établissement dans lequel se situe le logement :

Date d'achèvement du logement pour les logements acquis en l'état futur d'achèvement

ou date d'achèvement des travaux pour les logements achevés depuis au moins quinze ans acquis en vue de leur réhabilitation .....  /  / 2019

#### Investissements réalisés en :

À remplir uniquement la première année de demande de la réduction d'impôt. Indiquez le montant de l'investissement.

2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019

7JT  .. 7OU  .. 7OV  .. 7OW  .. 7OX  .. 7OY  .. 7PZ

## Reports concernant les investissements des années antérieures

À remplir à partir de la deuxième année d'application de la réduction d'impôt.

Report de 1/9 de la réduction d'impôt. Investissements achevés en 2018 :

réalisés de 2013 à 2018 ..... 7SN  .. réalisés en 2012 ..... 7SO

Report de 1/9 de la réduction d'impôt. Investissements achevés en 2017 :

réalisés de 2013 à 2017 ..... 7SA  .. réalisés en 2012 ..... 7SB  .. réalisés en 2011 ..... 7SC

Report de 1/9 de la réduction d'impôt. Investissements achevés en :

	2013	2014	2015	2016
– réalisés de 2013 à 2016 .....	7OA <input type="text"/>	7OF <input type="text"/>	7OK <input type="text"/>	7OP <input type="text"/>
– réalisés en 2012 ou réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012 .....	7OB <input type="text"/>	7OG <input type="text"/>	7OL <input type="text"/>	7OQ <input type="text"/>
– réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 .....	7OC <input type="text"/>	7OH <input type="text"/>	7OM <input type="text"/>	7OR <input type="text"/>
– réalisés en 2010 ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 .....	7OD <input type="text"/>	7OI <input type="text"/>	7ON <input type="text"/>	7OS <input type="text"/>
– réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 .....	7OE <input type="text"/>	7OJ <input type="text"/>	7OO <input type="text"/>	7OT <input type="text"/>

Report de 1/9 de la réduction d'impôt. Investissements achevés en :

	2011	2012
– réalisés en 2012 .....		7JV <input type="text"/>
– réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 .....	7IA <input type="text"/>	7JW <input type="text"/>
– réalisés en 2010 ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 .....	7IB <input type="text"/>	7JX <input type="text"/>
– réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 .....	7IC <input type="text"/>	7JY <input type="text"/>

## Report du solde de réduction d'impôt non imputé les années précédentes

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée les années précédentes faute d'un impôt sur le revenu suffisant.

Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée.

– Investissements réalisés en 2009 et achevés de 2009 à 2015 ; réalisés en 2010 avec engagement avant le 1.1.2010 et achevés de 2010 à 2016.

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2013 7PA  , 2014 7PF  , 2015 7PK  , 2016 7PP  , 2017 7PU  , 2018 7HO

– Investissements réalisés en 2010 et achevés de 2010 à 2016 ; réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés de 2011 à 2016.

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2013 7PB  , 2014 7PG  , 2015 7PL  , 2016 7PQ  , 2017 7PV  , 2018 7HP

– Investissements réalisés en 2011 et achevés de 2011 à 2017 ; réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés de 2012 à 2016.

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2013 7PC  , 2014 7PH  , 2015 7PM  , 2016 7PR  , 2017 7PW  , 2018 7HQ

– Investissements réalisés en 2012 et achevés de 2012 à 2018 ; réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012 et achevés de 2013 à 2016.

report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2013 7PD  , 2014 7PI  , 2015 7PN  , 2016 7PS  , 2017 7PX  , 2018 7HR

– Investissements réalisés et achevés de 2013 à 2018. Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

2013 7PE  , 2014 7PJ  , 2015 7PO  , 2016 7PT  , 2017 7PY  , 2018 7HS

## TRAVAUX DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE MALRAUX

### Dépenses payées en 2019

Demande de permis de construire ou déclaration de travaux déposée au plus tard le 31.12.2016 :

- dans un secteur sauvegardé, dans un quartier ancien dégradé ou dans un site patrimonial remarquable couvert par

un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) approuvé ..... 7NX

- dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), dans une aire de mise en valeur

de l'architecture et du patrimoine (AMVAP) ou dans un site patrimonial remarquable non couvert par un PSMV approuvé ..... 7NY

Demande de permis de construire ou déclaration de travaux déposée à compter du 1.1.2017 :

- dans un site patrimonial remarquable couvert par un PSMV approuvé, dans un quartier ancien dégradé ou

dans un quartier du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) ..... 7TX

- dans un site patrimonial remarquable non couvert par un PSMV approuvé ..... 7TY

### Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

À remplir uniquement lorsqu'une fraction de réduction d'impôt n'a pas pu être imputée faute d'un montant suffisant d'impôt sur le revenu. Indiquez la fraction de réduction d'impôt non imputée

Report du solde de réduction d'impôt de l'année : ..... 2017 7KZ  , 2018 7KY

## AUTRES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

### Travaux de réhabilitation des résidences de tourisme

Dépenses payées en 2019 Report de la fiche n° 2041 GF ..... 7XX

### Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location Report de la fiche 2041 GR

Dépenses de travaux et de diagnostic préalable ..... 7WR

### Dépenses de protection du patrimoine naturel

Report de réduction d'impôt de l'année 2013 ..... 7KE

### Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques

..... 7NZ

Souscription au capital de SOFICA ..... 30 % 7FN  ..... 36 % 7GN  ..... 48 % 7EN

### Souscription au capital de petites et moyennes entreprises

– Versements 2019 ..... 7CF

– Report de versements des années antérieures :

	2015	2016	2017	2018
• souscription réalisée avant le 1.1.2012	7CL <input type="text"/>	7CM <input type="text"/>		
• souscription réalisée à compter du 1.1.2012	7CQ <input type="text"/>	7CR <input type="text"/>	7CV <input type="text"/>	7CX <input type="text"/>

– Report de réduction d'impôt au titre du plafonnement global de l'année :

	2014	2015	2016	2017	2018
.....	7CY <input type="text"/>	7DY <input type="text"/>	7EY <input type="text"/>	7FY <input type="text"/>	7GY <input type="text"/>

Souscription de parts de FCP dans l'innovation ..... 7GQ

Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP) ..... 7FQ

Souscription de parts de FIP investis en Corse ..... 7FM

Souscription de parts de FIP investis outre-mer ..... 7FL

Souscription au capital d'entreprises de presse ..... 30 % 7MX  ..... 50 % 7MY

## Investissements forestiers

– Dépenses réalisées en 2019 :

Acquisition .....	7UN	<input type="text"/>	Assurance .....	7UL	<input type="text"/>
Travaux .....	7UP	<input type="text"/>	Travaux consécutifs à un sinistre .....	7UT	<input type="text"/>
Travaux avec adhésion à une organisation de producteurs .....				7UA	<input type="text"/>
Travaux consécutifs à un sinistre avec adhésion à une organisation de producteurs .....				7UB	<input type="text"/>
Contrat de gestion .....	7UQ	<input type="text"/>	Contrat de gestion avec adhésion à une org. de producteurs .....	7UI	<input type="text"/>

– Report des dépenses de travaux des années antérieures :

	Hors sinistre		Après sinistre	
2011 .....			7TG	<input type="text"/>
2012 .....			7TH	<input type="text"/>
2013 .....			7TI	<input type="text"/>
2014 .....			7TJ	<input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs .....			7TK	<input type="text"/>
2015 .....	7VM	<input type="text"/>	7TM	<input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs .....	7VN	<input type="text"/>	7TO	<input type="text"/>
2016 .....	7VQ	<input type="text"/>	7TP	<input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs .....	7VR	<input type="text"/>	7TQ	<input type="text"/>
2017 .....	7VS	<input type="text"/>	7TR	<input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs .....	7VL	<input type="text"/>	7TS	<input type="text"/>
2018 .....	7VJ	<input type="text"/>	7TT	<input type="text"/>
avec adhésion à une organisation de producteurs .....	7VK	<input type="text"/>	7TU	<input type="text"/>

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie .....

Intérêts d'emprunt pour reprise de société .....

Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs .....

## 8 I DIVERS

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif *autres que les salaires et pensions* .....

Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français .....

Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger :

- impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values .....

- impôt payé à l'étranger sur autres revenus .....

Vous ne relevez pas d'un régime obligatoire français d'assurance maladie *Revenus des lignes 1TT, 1UT* .....

Non-résidents : revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen *Report de la déclaration n° 2041 TM* .....

Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France *Report de la déclaration n° 2041 GL ou n° 2074 ETS* .....

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt .....

Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus :

vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2017 ou 2018 .....

### Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales *Voir document n° 2041 GG*

Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère, salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole et revenus non salariaux des aidants familiaux, imposables à la CRDS, à la CASA (certaines pensions et allocations de préretraite) et à la CSG au taux de :

– revenus non salariaux .....

– salaires .....

– allocations de préretraite .....

– allocations de chômage .....

– indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail .....

– pensions de retraite et d'invalidité .....

– pensions en capital soumises à l'imposition forfaitaire .....

### Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS

Vous relevez d'un régime d'assurance maladie d'un État de l'Espace économique européen ou de la Suisse et vous n'êtes pas à la charge d'un régime obligatoire de sécurité sociale français .....

Remplissez les cases ci-dessous uniquement si vous êtes mariés ou pacsés et si un seul des deux conjoints remplit la condition ci-dessus.

Montant des revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS :

revenus fonciers *après abattement si régime micro* .....

rentes viagères à titre onéreux *montant net après abattement* .....

revenus de capitaux mobiliers .....

plus-values de cession de valeurs mobilières et gains assimilés .....

**REVENUS 2019** PROFESSIONS NON SALARIÉES**19**DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom **THOMAS**

Prénom **THIBAUT**

Adresse **9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN**  
**34410 SERIGNAN**

## IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE ► À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
Nom de l'exploitant .....	<b>THOMAS</b>	
Prénom .....	<b>THIBAUT</b>	
Adresse d'exploitation .....	<b>9 Impasse Les Hauts de Sérigna</b> <b>34410 SERIGNAN</b>	
N° Siret .....	<b>48481487600021</b>	
Nature des revenus .....	BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input checked="" type="checkbox"/>	BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/>

## MICRO-ENTREPRENEUR (auto-entrepreneur) AYANT OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
<b>Revenus industriels et commerciaux</b>			
<i>Chiffre d'affaires brut</i>			
Ventes de marchandises et assimilées .....	5TA <input type="text"/>	5UA <input type="text"/>	5VA <input type="text"/>
Prestations de services et locations meublées .....	5TB <input type="text"/>	5UB <input type="text"/>	5VB <input type="text"/>
<b>Revenus non commerciaux</b>			
<i>Recettes brutes</i> .....	5TE <input type="text"/>	5UE <input type="text"/>	5VE <input type="text"/>

## SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À SERIGNAN

Le 24/06/2020





**REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS** *Y compris locations meublées professionnelles*

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : <i>nombre de mois si inférieur à 12</i> .....	5DB	<input type="text"/>	5EB	<input type="text"/>	5FB	<input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2019 .....	5BF	<input type="checkbox"/> COCHEZ	5BI	<input type="checkbox"/> COCHEZ	5BH	<input type="checkbox"/> COCHEZ
<b>Régime micro BIC</b>						
Revenus nets exonérés <i>régimes zonés</i> <i>article 1417, II, du code général des impôts</i> .....	5KN	<input type="text"/>	5LN	<input type="text"/>	5MN	<input type="text"/>
Revenus imposables :						
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• ventes de marchandises et assimilées .....	5KO	<input type="text"/>	5LO	<input type="text"/>	5MO	<input type="text"/>
• prestations de services et locations meublées .....	5KP	<input type="text"/>	5LP	<input type="text"/>	5MP	<input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme .....	5KX	<input type="text"/>	5LX	<input type="text"/>	5MX	<input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme .....	5KJ	<input type="text"/>	5LJ	<input type="text"/>	5MJ	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme .....	5KQ	<input type="text"/>	5LQ	<input type="text"/>	5MQ	<input type="text"/>
Moins-values nettes à long terme .....	5KR	<input type="text"/>	5LR	<input type="text"/>	5MR	<input type="text"/>
<b>Régime du bénéfice réel</b>						
Revenus nets exonérés <i>régimes zonés</i> <i>article 1417, II, du code général des impôts</i> .....						
Revenus imposables .....	5KB	<input type="text"/>	5KH	<input type="text"/>	5LB	<input type="text"/>
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif .....	5KC	<input type="text"/>	5KI	<input type="text"/>	5LC	<input type="text"/>
– dont moins-values à court terme .....	5DK	<input type="text"/>	5DL	<input type="text"/>	5EK	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français .....	5DM	<input type="text"/>	5DN	<input type="text"/>	5EL	<input type="text"/>
Revenus nets de la cession ou concession de brevets et assimilés <i>taxables à 10 %</i> .....	5EM	<input type="text"/>	5EN	<input type="text"/>	5FK	<input type="text"/>
Déficits .....	5DF	<input type="text"/>	5DG	<input type="text"/>	5FM	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme .....	5DF	<input type="text"/>	5DG	<input type="text"/>	5FF	<input type="text"/>
	5UI	<input type="text"/>	5VI	<input type="text"/>	5WI	<input type="text"/>
	5KF	<input type="text"/>	5LF	<input type="text"/>	5MF	<input type="text"/>
	5KE	<input type="text"/>	5LE	<input type="text"/>	5ME	<input type="text"/>

**REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS** *Autres que les locations meublées non professionnelles*

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : <i>nombre de mois si inférieur à 12</i> .....	5UP	<input type="text"/>	5VP	<input type="text"/>	5TP	<input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2019 .....	5AN	<input type="checkbox"/> COCHEZ	5BN	<input type="checkbox"/> COCHEZ	5CN	<input type="checkbox"/> COCHEZ
<b>Régime micro BIC</b>						
Revenus nets exonérés <i>régimes zonés</i> <i>article 1417, II, du code général des impôts</i> .....	5NN	<input type="text"/>	5ON	<input type="text"/>	5PN	<input type="text"/>
Revenus imposables :						
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• ventes de marchandises et assimilées .....	5NO	<input type="text"/>	5OO	<input type="text"/>	5PO	<input type="text"/>
• prestations de services .....	5NP	<input type="text"/>	5OP	<input type="text"/>	5PP	<input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme .....	5NX	<input type="text"/>	5OX	<input type="text"/>	5PX	<input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme .....	5IU	<input type="text"/>	5RZ	<input type="text"/>	5SZ	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme .....	5IU	<input type="text"/>	5RZ	<input type="text"/>	5SZ	<input type="text"/>
Moins-values nettes à long terme .....	5NQ	<input type="text"/>	5OQ	<input type="text"/>	5PQ	<input type="text"/>
	5NR	<input type="text"/>	5OR	<input type="text"/>	5PR	<input type="text"/>
<b>Régime du bénéfice réel</b>						
Revenus nets exonérés <i>régimes zonés</i> <i>article 1417, II, du code général des impôts</i> .....						
Revenus imposables .....	5NB	<input type="text"/>	5NH	<input type="text"/>	5OB	<input type="text"/>
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif .....	5NC	<input type="text"/>	5NI	<input type="text"/>	5OC	<input type="text"/>
– dont moins-values à court terme .....	5UT	<input type="text"/>	5UU	<input type="text"/>	5VQ	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français .....	5UY	<input type="text"/>	5UZ	<input type="text"/>	5VU	<input type="text"/>
Revenus nets de la cession ou concession de brevets et assimilés <i>taxables à 10 %</i> .....	5UT	<input type="text"/>	5UU	<input type="text"/>	5VQ	<input type="text"/>
Déficits .....	5UR	<input type="text"/>	5US	<input type="text"/>	5VR	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme .....	5UR	<input type="text"/>	5US	<input type="text"/>	5VR	<input type="text"/>
	5TF	<input type="text"/>	5UF	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VZ	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VW	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>	5OF	<input type="text"/>	5VX	<input type="text"/>
	5NE	<input type="text"/>	5OE	<input type="text"/>	5VY	<input type="text"/>
	5NF	<input type="text"/>				



**REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS**

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : <i>nombre de mois si inférieur à 12</i> .....	5XI	<input type="text"/>	5YI	<input type="text"/>	5ZI	<input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2019 .....	5AO	<input type="checkbox"/> COCHEZ	5BO	<input type="checkbox"/> COCHEZ	5CO	<input type="checkbox"/> COCHEZ
<b>Régime déclaratif spécial ou micro BNC</b>						
Revenus nets exonérés régimes zonés						
<i>article 1417, II, b du code général des impôts</i> .....						
Revenus imposables .....	5HP	<input type="text"/>	5IP	<input type="text"/>	5JP	<input type="text"/>
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>	5HQ	<input type="text"/>	5IQ	<input type="text"/>	5JQ	<input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme .....	5HV	<input type="text"/>	5IV	<input type="text"/>	5JV	<input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme .....	5KZ	<input type="text"/>	5LZ	<input type="text"/>	5MZ	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme .....	5HR	<input type="text"/>	5IR	<input type="text"/>	5JR	<input type="text"/>
Moins-values nettes à long terme .....	5HS	<input type="text"/>	5IS	<input type="text"/>	5JS	<input type="text"/>
<b>Régime de la déclaration contrôlée</b>						
Revenus exonérés régimes zonés						
<i>article 1417, II, b du code général des impôts</i> .....						
Revenus imposables <i>cas général</i> .....	5QB	<input type="text"/>	5QH	<input type="text"/>	5SB	<input type="text"/>
<i>– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement,</i>	5QC	<b>0</b>	5QI	<input type="text"/>	5SC	<input type="text"/>
<i>indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif</i> .....	5XP	<input type="text"/>	5XQ	<input type="text"/>	5ZP	<input type="text"/>
<i>– dont moins-values à court terme</i> .....	5XH	<input type="text"/>	5XL	<input type="text"/>	5ZH	<input type="text"/>
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt						
égal à l'impôt français et revenus des non-résidents						
<i>articles 182 A bis et 182 B du code général des impôts</i> .....	5XJ	<input type="text"/>	5XK	<input type="text"/>	5ZJ	<input type="text"/>
Revenus nets de la cession ou concession						
de brevets et assimilés <i>taxables à 10 %</i> .....	5QA	<input type="text"/>	5RA	<input type="text"/>	5SA	<input type="text"/>
Déficits <i>y compris inventeurs non professionnels</i> .....	5QE	<b>11 301</b>	5QK	<input type="text"/>	5SE	<input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme .....	5QD	<input type="text"/>	5RD	<input type="text"/>	5SD	<input type="text"/>
Jeunes créateurs : abattement de 50 % .....	5QL	<input type="text"/>	5RL	<input type="text"/>	5SL	<input type="text"/>
Agents généraux d'assurances :						
indemnités de cessation d'activité .....	5QM	<input type="text"/>	5RM	<input type="text"/>		

**REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS**

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE								
Durée de l'exercice : <i>nombre de mois si inférieur à 12</i> .....	5XR	<input type="text"/>	5YR	<input type="text"/>	5ZR	<input type="text"/>							
Cession ou cessation d'activité en 2019 .....	5AP	<input type="checkbox"/> COCHEZ	5BP	<input type="checkbox"/> COCHEZ	5CR	<input type="checkbox"/> COCHEZ							
<b>Régime déclaratif spécial ou micro BNC</b>													
Revenus nets exonérés régimes zonés													
<i>article 1417, II, b du code général des impôts</i> .....													
Revenus imposables : .....	5TH	<input type="text"/>	5UH	<input type="text"/>	5VH	<input type="text"/>							
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>	5KU	<input type="text"/>	5LU	<input type="text"/>	5MU	<input type="text"/>							
Plus-values nettes à court terme .....	5KY	<input type="text"/>	5LY	<input type="text"/>	5MY	<input type="text"/>							
Moins-values nettes à court terme .....	5JU	<input type="text"/>	5LD	<input type="text"/>	5MD	<input type="text"/>							
Plus-values nettes à long terme .....	5KV	<input type="text"/>	5LV	<input type="text"/>	5MV	<input type="text"/>							
Moins-values nettes à long terme .....	5KW	<input type="text"/>	5LW	<input type="text"/>	5MW	<input type="text"/>							
<b>Régime de la déclaration contrôlée</b>													
Revenus exonérés régimes zonés													
<i>article 1417, II, b du code général des impôts</i> .....													
Revenus imposables .....	5HK	<input type="text"/>	5JK	<input type="text"/>	5LK	<input type="text"/>							
<i>– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement,</i>	5JG	<input type="text"/>	5RF	<input type="text"/>	5SF	<input type="text"/>							
<i>indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif</i> .....	5XY	<input type="text"/>	5YY	<input type="text"/>	5ZY	<input type="text"/>							
<i>– dont moins-values à court terme</i> .....	5VM	<input type="text"/>	5WM	<input type="text"/>	5ZM	<input type="text"/>							
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt													
égal à l'impôt français et revenus des non-résidents													
<i>articles 182 A bis et 182 B du code général des impôts</i> .....	5XS	<input type="text"/>	5YS	<input type="text"/>	5ZS	<input type="text"/>							
Déficits .....	5JJ	<input type="text"/>	5RG	<input type="text"/>	5SG	<input type="text"/>							
Plus-values nettes à long terme .....	5SO	<input type="text"/>	5NT	<input type="text"/>	5OT	<input type="text"/>							
Inventeurs, auteurs de logiciels :													
- produits taxables à 10 % .....	5QJ	<input type="text"/>	5RJ	<input type="text"/>	5SJ	<input type="text"/>							
- produits taxables à 10 % soumis aux contributions													
sociales par les organismes de sécurité sociale .....	5TC	<input type="text"/>	5UC	<input type="text"/>	5VC	<input type="text"/>							
Jeunes créateurs : abattement de 50 % .....	5SV	<input type="text"/>	5SW	<input type="text"/>	5SX	<input type="text"/>							
<table border="0" style="width:100%; text-align:center;"> <tr> <td></td> <td><b>2013</b></td> <td><b>2014</b></td> <td><b>2015</b></td> <td><b>2016</b></td> <td><b>2017</b></td> <td><b>2018</b></td> </tr> </table>								<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>							
Déficits des années antérieures non encore déduits .....	5HT	<input type="text"/>	5JT	<input type="text"/>	5LT	<input type="text"/>							
	5IT	<input type="text"/>	5KT	<input type="text"/>	5MT	<input type="text"/>							

## BA, BIC, BNC À IMPOSER AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Indiquez le montant net des revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux non soumis aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale (URSSAF, MSA...) ainsi que le montant des plus-values professionnelles à long terme exonérées d'impôt sur le revenu en cas de départ à la retraite (art. 151 septies A du code général des impôts). Ces revenus et plus-values seront soumis aux prélèvements sociaux.  
Les revenus des locations meublées non professionnelles (à l'exception de ceux qui sont soumis aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale) et les plus-values à long terme, déclarés dans les rubriques précédentes, seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux. Ne les reportez pas ci-dessous.

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Revenus nets.....	5HY <input type="text"/>	5IY <input type="text"/>	5JY <input type="text"/>
<i>Régimes micro, reportez le montant après abattement forfaitaire. Micro BIC : 71 % pour les ventes et assimilées ; 50 % pour les prestations de services. Micro BNC : 34 %. Micro BA : 87 %</i>			
Plus-values à long terme exonérées départ à la retraite	5HG <input type="text"/>	5IG <input type="text"/>	

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Frais de comptabilité et d'adhésion à un organisme agréé.....	7FF <input type="text" value="768"/>	nombre d'exploitations.....	7FG <input type="text" value="1"/>
Réduction d'impôt mécénat.....			7US <input type="text"/>
Acquisition de biens culturels.....			7UO <input type="text"/>
<b>Crédit d'impôt compétitivité et emploi : <i>exercices ne coïncidant pas avec l'année civile et entreprises situées à Mayotte</i> :</b>			
entreprises bénéficiant de la restitution immédiate.....	8TL <input type="text"/>	autres entreprises.....	8UW <input type="text"/>
<b>Crédit d'impôt recherche :</b>			
entreprises bénéficiant de la restitution immédiate.....	8TB <input type="text"/>	autres entreprises.....	8TC <input type="text"/>
<b>Investissement en Corse :</b>			
entreprises bénéficiant de la restitution immédiate.....	8TS <input type="text"/>	autres entreprises.....	8TG <input type="text"/>
report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures.....	8TO <input type="text"/>	reprise de crédit d'impôt.....	8TP <input type="text"/>
<b>Autres crédits d'impôt :</b>			
apprentissage.....	8TZ <input type="text"/>	famille.....	8UZ <input type="text"/>
agriculture biologique.....	8WA <input type="text"/>	prêts sans intérêt.....	8WC <input type="text"/>
formation des chefs d'entreprise.....	8WD <input type="text"/>	métiers d'art.....	8WR <input type="text"/>
remplacement pour congé des agriculteurs.....	8WT <input type="text"/>	maître restaurateur.....	8WU <input type="text"/>
Micro-entrepreneur ( <i>auto-entrepreneur</i> ) : versements d'impôt sur le revenu dont le remboursement est demandé.....			8UY <input type="text"/>

# Déclaration des revenus fonciers 2019

Pour remplir cette déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

## 100 \_\_\_\_\_ Votre état civil et votre adresse \_\_\_\_\_

Nom et prénoms **M THOMAS THIBAUT**

Adresse complète du domicile **9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN**

## 110 \_\_\_\_\_ Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) \_\_\_\_\_ non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

### Dispositifs spécifiques

(cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique "Conventionnement Anah")

#### Conventionnement Anah

	Besson ancien 26 %	Borloo ancien	Cosse	Taux de déduction applicable	Nom et adresse des sociétés
Immeuble 1 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<b>SCI MICHEL THOMAS 67 BD EXELMANS 75016 PARIS</b>
Immeuble 2 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<b>ECHELONNEMENT RF 2004 / BAIL A CONSTRUCTION . 00000 .</b>
Immeuble 3 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 4 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 5 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 6 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	

N'inscrivez pas les centimes

	Immeuble 1 *	Immeuble 2 *	Immeuble 3 *	Immeuble 4 *	Immeuble 5 *	Immeuble 6 *		
111 Revenus bruts	<b>168 957</b>	<b>56 576</b>					A	<b>225 533</b>
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)	<b>19 589</b>	<b>7 920</b>					B	<b>27 509</b>
113 Intérêts d'emprunt							C	
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)	<b>149 368</b>	<b>48 656</b>					D	<b>198 024</b>

115 Total de chaque ligne, à reporter page 4

\* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

## 120 \_\_\_\_\_ Votre signature \_\_\_\_\_

Datez et signez ci-contre

**A: SERIGNAN  
Le: 24/06/2020**

**200 Caractéristiques des propriétés** (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique "Conventionnement**Dispositifs spécifiques**

	Besson ancien 26 %	Conventionnement Anah			Nom et prénom du locataire
		Borloo ancien	Cosse	Taux de déduction applicable	
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	

  

	Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
Nombre de locaux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**210 Recettes****Immeubles donnés en location**

N'inscrivez pas les centimes

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Immeubles dont vous vous réservez la jouissance</b>			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>215 Total des recettes : lignes 211 à 214</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**220 Frais et charges**

221 Frais d'administration et de gestion (Rémunérations des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
222 Autres frais de gestion : <b>20 € par local</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
223 Primes d'assurance	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 400 et la <b>rubrique 500</b> )	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2019 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Régimes particuliers</b>			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions : voir notice) 15 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 50 %, 60 %, 70 % ou 85 % de <b>la ligne 215</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Immeubles en copropriété</b> (uniquement pour les propriétaires bailleurs)			
229 Provisions pour charges payées en 2019	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
229 Déduction de 50 % du montant des travaux déductibles compris dans les bis provisions payées en 2018	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
230 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2018	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>240 Total des frais et charges : lignes 221 à 229 bis – ligne 230</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>250 Intérêts d'emprunt</b> (remplir également la rubrique 410)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>260 Revenus fonciers taxables</b>			
261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

# et urbaines

Anah\*)

Date d'acquisition de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

Form with horizontal dotted lines for date acquisition.

Form with horizontal dotted lines for address.

**Immeuble 4**  
Nombre de locaux

**Immeuble 5**  
Nombre de locaux

**Immeuble 6**  
Nombre de locaux

**Immeuble 7**  
Nombre de locaux

**Immeuble 8**  
Nombre de locaux

*N'inscrivez pas les centimes*

Total des lignes à reporter page 4

211  
212  
213  
  
214  
215

Form with horizontal dotted lines for row 211-215.

**E**

221  
222  
223  
  
224  
225  
226  
  
227  
  
228  
  
229  
229 bis  
230  
240

Form with horizontal dotted lines for row 221-240.

**F**

250

Form with horizontal dotted lines for row 250.

**G**

261  
262  
263

Form with horizontal dotted lines for row 261-263.

**H**   
**I**

## Descriptif des frais

### 400 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

### 410 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
.....	.....	.....
.....	.....	.....

## Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

**420 Résultat** : Bénéfice ou déficit total : case D + case I 198 024 € En cas de bénéfice, À reporter case 4BA de votre déclaration n° 2042

**Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit**

### 430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	.....	€	
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	.....	€	
433 Total des autres frais et charges : case B + case F	.....	€	
434 Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431			
435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 € (1)	.....	€	À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042
436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 € (1)	.....	€	
437 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431	.....	€	
438 Total : ligne 436 + ligne 437	.....	€	À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042

439 Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431

440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 € (1)	.....	€	À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042
441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 € (1)	.....	€	À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles relevant du dispositif de déduction spécifique « Cosse » dans le cadre d'une convention conclue avec l'Anah est déficitaire (voir paragraphe 228 de la notice)

### 450 Déficit antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2018	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens	Déficits restant à reporter au 31/12/2019
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C = A - B)
2009	..... €	..... €	XXXXXXXXXXXX
2010	..... €	..... €	..... €
2011	..... €	..... €	..... €
2012	..... €	..... €	..... €
2013	..... €	..... €	..... €
2014	..... €	..... €	..... €
2015	..... €	..... €	..... €
2016	..... €	..... €	..... €
2017	..... €	..... €	..... €
2018	..... €	..... €	..... €
2019	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	..... €

451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2018 ..... € À reporter case 4BD de votre déclaration n° 2042

\* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration de revenus n° 2042)

### 460 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2019, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2016, 2017 ou 2018, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement
.....	.....
.....	.....
.....	.....

## Déduction des dépenses de travaux en 2019

Des modalités dérogatoires de déduction s'appliquent aux dépenses de travaux au titre de l'année 2019. Si vous avez réalisé des travaux déductibles en 2018 ou en 2019, complétez le tableau de la rubrique 500 ci-dessous pour déterminer le montant des dépenses de travaux déductibles des revenus fonciers au titre de l'année 2019.

### 500 Détail de la ligne 224 par immeuble (voir notice pages suivantes)

	Année de paiement des travaux	Travaux d'urgence	Autres travaux déductibles	Travaux effectués sur un immeuble acquis en 2019	Total des travaux déductibles en 2019 : $N = J + (K + L) / 2 + M$
Immeuble 1	2018	I	K		
	2019	J	L	M	N
Immeuble 2	2018	I	K		
	2019	J	L	M	N
Immeuble 3	2018	I	K		
	2019	J	L	M	N
Immeuble 4	2018	I	K		
	2019	J	L	M	N
Immeuble 5	2018	I	K		
	2019	J	L	M	N
Immeuble 6	2018	I	K		
	2019	J	L	M	N
Immeuble 7	2018	I	K		
	2019	J	L	M	N
Immeuble 8	2018	I	K		
	2019	J	L	M	N

Les dépenses de réparation, d'entretien ou d'amélioration sont en principe déduites intégralement au titre de leur année de paiement effectif (pour plus de précisions sur les dépenses de travaux admises en déduction, cf. § 224 de la notice).

Toutefois, en raison de la mise en place du prélèvement à la source à compter du 1er janvier 2019 et, corrélativement, de l'annulation de l'impôt correspondant aux revenus fonciers non exceptionnels au titre des revenus 2018, des modalités dérogatoires de déduction s'appliquent aux charges de travaux dites « pilotables » au titre de l'année 2019

Les charges dites « pilotables » s'entendent des dépenses de travaux déductibles dont le bailleur maîtrise le calendrier de réalisation et ainsi l'année d'imputation.

Les charges concernées sont limitativement énumérées. Il s'agit des :

- dépenses de réparation et d'entretien effectivement supportées par le propriétaire (CGI, art. 31, I-1°-a) ;
- dépenses d'amélioration afférentes aux locaux d'habitation, à l'exclusion des frais correspondant à des travaux de construction, de reconstruction ou d'agrandissement (CGI, art. 31, I-1°-b) ;
- dépenses d'amélioration afférentes aux locaux professionnels et commerciaux destinées à protéger ces locaux des effets de l'amiante ou à faciliter l'accueil des handicapés, à l'exclusion des frais correspondant à des travaux de construction, de reconstruction ou d'agrandissement (CGI, art. 31, I-1°- b bis) ;
- dépenses d'amélioration, de construction, de restauration ou d'entretien spécifiques aux propriétés rurales (CGI, art. 31, I-2°-c à CGI, art. 31, I-2°-c quinquies).

Ainsi, le montant des dépenses de réparation, d'entretien ou d'amélioration admis en déduction pour la détermination du revenu net foncier imposable de l'année 2019 est égal à la moyenne des charges de l'espèce respectivement supportées au cours des années 2018 et 2019 (règle dite de la moyenne), sauf exceptions.

Par ailleurs, pour les biens locatifs en copropriété, les provisions pour charges de copropriété peuvent intégrer des dépenses de travaux qui font l'objet de modalités spécifiques de déduction pour la détermination du revenu net foncier imposable (cf. § 229bis de la notice).

Si vous détenez des parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (cadre 110), la détermination des travaux déductibles au titre de l'année 2019 relève de ces sociétés ou FPI.

#### **500 Détail des dépenses de travaux (détail de la ligne 224)**

Le montant des dépenses de travaux déductibles au titre de l'année 2019 est égal à la moyenne de ces mêmes charges supportées sur les années 2018 et 2019. Ces dispositions s'appliquent bien locatif par bien locatif.

Cependant, certaines dépenses de travaux sont déductibles dans les conditions de droit commun des charges foncières sans application de la règle de la moyenne, du fait des circonstances dans lesquelles elles sont réalisées. Il s'agit :

- des travaux d'urgence rendus nécessaires par l'effet de la force majeure ou décidés d'office par le syndic de copropriété ;
- et des travaux effectués sur un immeuble acquis en 2019.

#### ***Travaux d'urgence***

Pour le calcul du revenu net foncier imposable de l'année 2019, les dépenses de travaux d'urgence effectuées en 2019 demeurent intégralement déductibles, dans les conditions de droit commun. Les dépenses de travaux d'urgence qui ont été effectuées en 2018 ont été intégralement déductibles pour le calcul du revenu net foncier imposable de l'année 2018 et ne sont pas prises en compte pour apprécier la moyenne des dépenses de travaux des années 2018 et 2019.

Les travaux d'urgence rendus nécessaires par l'effet de la force majeure s'entendent des travaux que vous avez dû réaliser en 2018 ou en 2019 dans des circonstances exceptionnelles et indépendantes de votre volonté.

Sans qu'il puisse en être donné une liste exhaustive, constituent des travaux d'urgence rendus nécessaires par l'effet de la force majeure des travaux consécutifs à la réparation des dégâts occasionnés par une catastrophe naturelle (réparation d'une toiture par exemple), par des actes de vandalisme (réparation d'une porte ou d'une fenêtre à la suite d'un cambriolage par exemple). Constituent également des dépenses de l'espèce les dépenses afférentes au remplacement d'appareils dont les dysfonctionnements ne permettent plus la poursuite de la location dans les conditions prévues par le bail ou par la loi (panne d'une chaudière par exemple).

Il en est également ainsi des travaux que le contribuable a été contraint de réaliser à la suite d'une décision de justice ou d'une injonction administrative. Tel est, notamment, le cas des travaux réalisés à la suite :

- d'une décision de justice prise en application des dispositions de l'article 20-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 ;

– d'une injonction de l'autorité municipale en application de l'article L. 132-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH) (travaux de ravalement) ;

– d'un arrêté de péril pris en application de l'article L. 511- 1 du CCH à l'article L. 511- 3 du CCH (travaux de réparation nécessaires pour mettre fin au péril).

En toute hypothèse, il convient, pour ce qui concerne le caractère d'urgence des travaux, de faire une appréciation circonstanciée de chaque situation au regard des éléments de fait pour déterminer si les dépenses réalisées constituent des travaux d'urgence. Si tel est le cas, les modalités dérogatoires de déductibilité des dépenses de travaux ne s'appliquent pas.

En plus des travaux d'urgence réalisés directement par le contribuable, le syndic de la copropriété peut, en cas d'urgence, faire procéder de sa propre initiative à l'exécution de tous travaux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble qu'il administre, et ce, en application de l'article 18 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

De tels travaux réalisés par le syndic en 2018 ou en 2019, sur le fondement de l'article 18 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis constituent, par nature, des travaux d'urgence auxquels les modalités dérogatoires de déduction des dépenses de travaux ne s'appliquent pas.

Si les travaux effectués en 2018 ou 2019 relèvent des travaux d'urgence, reportez ces dépenses dans la colonne « **Travaux d'urgence** » du tableau de la rubrique 500 page 5 en cases I ou J selon leur année de paiement. Le montant porté en case J sera retenu en déduction en 2019 au titre des travaux d'urgence.

### **Autres travaux déductibles**

Les dépenses de travaux effectuées en 2018 ou 2019 qui ne relèvent ni des travaux d'urgence ni des travaux effectués sur un immeuble acquis en 2019 sont soumises aux modalités dérogatoires de déduction et sont donc retenues à hauteur de la moyenne de ces mêmes charges supportées sur les années 2018 et 2019.

Ces dépenses de travaux doivent être reportées dans la colonne « **Autres travaux déductibles** » du tableau page 5 dans les cases K ou L selon leur année de paiement. C'est la moyenne, soit  $(K + L) / 2$ , qui sera retenue en déduction au titre de l'année 2019.

### **Travaux effectués sur un immeuble acquis en 2019**

Les dispositions dérogatoires visant à retenir, pour la détermination du revenu net foncier imposable de l'année 2019, la moyenne des dépenses de travaux respectivement supportées au cours des années 2018 et 2019 ne s'appliquent pas aux dépenses de l'espèce réalisées sur un bien locatif acquis en 2019.

Les dépenses de travaux payées en 2019 sur un tel bien sont donc intégralement déductibles dans les conditions de droit commun.

Exemple : Un propriétaire bailleur paye en 2018 des travaux d'isolation thermique sur un premier immeuble locatif pour un montant de 6 000 €. Sur ce même immeuble, 4 000 € de dépenses correspondant à des travaux ne présentant pas un caractère d'urgence sont par ailleurs réalisées au cours de l'année 2019.

Ce contribuable acquiert un second immeuble en mars 2019, qu'il met en location dès le mois de juin 2019, après avoir réalisé et payé 4 000 € de divers travaux.

Pour la détermination du revenu net foncier imposable de l'année 2018, le contribuable peut déduire la totalité de la dépense, soit 6 000 € (application du droit commun) au titre du premier immeuble locatif.

Pour la détermination du revenu net foncier imposable de l'année 2019, le contribuable peut déduire :

– au titre du premier immeuble locatif : une charge de 5 000 €, correspondant à la moyenne des dépenses de travaux payées au cours des années 2018 et 2019  $[(6\ 000 + 4\ 000) / 2]$  ;

– au titre du second immeuble locatif : une charge de 4 000 €, correspondant à la totalité des dépenses de travaux payées sur ce bien acquis en 2019.

Si les travaux ont été effectués sur un immeuble acquis en 2019, reportez ces dépenses dans la colonne « **Travaux effectués sur un immeuble acquis en 2019** » du tableau de la rubrique 500 page 5 en case M. Dans le cas de travaux effectués sur un immeuble acquis en 2019, seule la case M doit être remplie.

L'ensemble des travaux déductibles au titre de l'année 2019 correspond aux travaux d'urgence effectués en 2019, aux travaux effectués sur un immeuble acquis en 2019 ainsi qu'à la moyenne des autres travaux déductibles supportés au cours des années 2018 et 2019, selon la formule suivante en utilisant les cases du tableau :  $N = J + (K + L) / 2 + M$ .

Le total N par immeuble est à reporter à la ligne 224.



# DÉCLARATION PAR UN RÉSIDENT D'UN COMPTE OUVERT, DÉTENU OU CLOS À L'ÉTRANGER

( Code général des impôts : Art. 1649 A, 2e et 3e al. ; Art. 1758, 1736 IV et 1729 - 0 A )

## 1. IDENTITÉ DU (OU DES) DÉCLARANT(S)

- Nom patronymique (et nom d'usage, s'il y a lieu), prénoms, date et lieu de naissance du (ou des) déclarant(s) :  
**M THOMAS THIBAUT 06/02/1958 ISSY LES MOULINEAUX**
- Domicile : **9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN**  
**34410 SERIGNAN**
- Qualité :

## 2. VOUS (OU L'UN DES MEMBRES DE VOTRE FOYER FISCAL) <sup>(1)</sup> ÊTES TITULAIRE D'UN COMPTE OUVERT, DÉTENU, UTILISÉ OU CLOS À L'ÉTRANGER

### 2.1. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal) <sup>(1)</sup> êtes une personne physique n'agissant pas en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats

- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) du compte :

### 2.2. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal) <sup>(1)</sup> êtes une personne physique agissant en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats ou une personne morale<sup>(2)</sup>

- Forme juridique de votre entreprise :  <sup>(3)</sup>
- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) du compte :
- Désignation ou raison sociale du titulaire du compte : <sup>(2)</sup>
- Numéro SIRET :
- Adresse du lieu d'activité, du siège social ou du principal établissement : <sup>(2)</sup>

## 3. VOUS (OU L'UN DES MEMBRES DE VOTRE FOYER FISCAL) <sup>(1)</sup> ÊTES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCURATION SUR UN COMPTE OUVERT, DÉTENU, UTILISÉ OU CLOS À L'ÉTRANGER \*

### 3.1. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal) <sup>(1)</sup> êtes une personne physique n'agissant pas en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats

- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) de la procuration :

\* sauf si cette procuration est utilisée au profit exclusif d'un non-résident.

**3.2. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal) <sup>(1)</sup> êtes une personne physique agissant en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats ou d'une personne morale <sup>(2)</sup>**

- Forme juridique de votre entreprise :  <sup>(3)</sup>
- Nom patronymique, prénoms ou désignation, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) de la procuration :  
.....  
.....  
.....
- Désignation ou raison sociale du titulaire de la procuration : <sup>(2)</sup>  
.....
- Numéro SIRET :
- Adresse du lieu d'activité, du siège social ou du principal établissement : <sup>(2)</sup>  
.....  
.....

**3.3. Renseignements concernant le titulaire du compte ouvert, détenu, utilisé ou clos à l'étranger sur lequel vous bénéficiez d'une procuration**

- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile (n°, rue, commune, pays) du (ou des) titulaire(s) du compte :  
.....  
.....  
.....
- Désignation ou raison sociale du titulaire du compte : <sup>(2)</sup>  
.....
- Numéro SIRET ou identifiant : <sup>(2)</sup>
- Adresse du lieu d'activité, du siège social ou du principal établissement : <sup>(2)</sup>  
.....  
.....

**4. DÉSIGNATION DU COMPTE OUVERT, DÉTENU, UTILISÉ OU CLOS À L'ÉTRANGER**

- Intitulé du compte : **THOMAS Thibault**
- Désignation de l'établissement, l'organisme, l'administration ou la personne gestionnaire du compte :  
**UBS SWITZERLAND AG**
- Complément de désignation : .....
- Adresse (n° et rue) : **. 0 POSTFACH 08098**
- Commune et pays : **0 ZURICH SUISSE**
- Numéro de compte : **455516**
- Caractéristiques du compte : **TITRES**  
**PRIVE**
- Date d'ouverture :   |   |     | Date de clôture :  |  |     
jour mois année jour mois année
- Adresse communiquée à l'établissement, l'organisme, l'administration ou la personne gestionnaire du compte lorsqu'elle diffère de celles indiquées ci-dessus :  
.....  
.....

Fait à **SERIGNAN**, le **24/06/2020**

Nom(s) du (ou des) titulaire(s) du compte, membre(s) ou rattaché(s) au foyer fiscal : .....

Nom(s) du (ou des) déclarant(s) : .....

Signature(s) du (ou des) titulaire(s) :

Signature(s) du (ou des) déclarant(s) :

# REVENUS 2019 IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE 2020

# 20



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

eic  
L'EXPERTISE  
INNOVANTE

Nom	THOMAS
Prénom	THIBAUT
Adresse	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN

Si vous déclarez vos revenus en ligne, déclarez en même temps votre patrimoine soumis à l'IFI et ne renvoyez pas cette déclaration.

Si vous déposez une déclaration de revenus papier, joignez impérativement cette déclaration à votre déclaration de revenus.

## SITUATIONS PARTICULIÈRES

En cas de concubinage, cochez la case..... **9GL**

Nom et prénom du concubin.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de naissance.....	<input type="text"/>	
Date et lieu de naissance.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro fiscal du concubin.....	<input type="text"/>	

En cas de mariage ou de Pacs en 2019, si vous avez opté pour la déclaration séparée de vos revenus 2019, cochez la case..... **9GM**

Nom et prénom du conjoint.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de naissance.....	<input type="text"/>	
Date et lieu de naissance.....	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Numéro fiscal du conjoint.....	<input type="text"/>	

En cas de dépôt d'une déclaration n° 2042-IFI avec une déclaration allégée 2042 IFI-COV sans revenu, cochez la case..... **9GN**

## IDENTIFICATION DES ENFANTS MINEURS

Identité des enfants mineurs dont vous-même, ou votre conjoint, partenaire lié(e) par un Pacs ou concubin(e), êtes l'administrateur légal.

Nom, prénom.....	<input type="text"/>	Nom, prénom.....	<input type="text"/>
Date de naissance.....	<input type="text"/>	Date de naissance.....	<input type="text"/>
Nom, prénom.....	<input type="text"/>	Nom, prénom.....	<input type="text"/>
Date de naissance.....	<input type="text"/>	Date de naissance.....	<input type="text"/>
Nom, prénom.....	<input type="text"/>	Nom, prénom.....	<input type="text"/>
Date de naissance.....	<input type="text"/>	Date de naissance.....	<input type="text"/>

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### Mebtion expresse:

Suite au BOI du 08/06/2018 l'évaluation des parts de la SCI MICHEL THOMAS a été faite en déduisant les comptes courants associés dont l'existence n'est pas dans un but principalement fiscal.

## SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS (le cas échéant : conjoint(e), partenaire de pacs, concubin(e))

À SERIGNAN Le 24/06/2020

**VOTRE PATRIMOINE NET IMPOSABLE AU 1.1.2020 EST SUPÉRIEUR À 1 300 000 €**

Détaillez votre actif et votre passif ci-dessous et remplissez les annexes pages 3 à 12. Le cas échéant, joignez également après les avoir complétées, les annexes complémentaires disponibles sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**BIENS DÉTENUS DIRECTEMENT (annexe 2)****IMMEUBLES BÂTIS**

Résidence principale (après abattement) ..... 9AA   
Autres immeubles bâtis ..... 9AB

**IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS**

Bois, forêts et parts de groupements forestiers exonérés partiellement (avant exonération) ..... 9AC

Vous demandez pour la première fois à bénéficier de l'exonération partielle pour vos bois, forêts  
ou parts de groupements forestiers, cochez la case ..... 9AE

Biens ruraux loués à long terme exonérés partiellement (avant exonération) ..... 9AD

Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers exonérés partiellement (avant exonération) ..... 9BA

Autres biens non bâtis ..... 9BB

**BIENS DÉTENUS INDIRECTEMENT (annexe 3)**

Fraction de la valeur des parts ou actions représentative des **immeubles** (y compris détention via l'unité de compte  
d'une assurance-vie rachetable ou d'un contrat de capitalisation) ..... 9CA

**PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS APRÈS APPLICATION ÉVENTUELLE DU PLAFONNEMENT DES DETTES (annexe 4)**

Dettes afférentes aux travaux réalisés ..... 9GF

Autres dettes ..... 9GH

**VERSEMENTS OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT**

- Dons à des organismes d'intérêt général établis en France ..... 9NC

- Dons à des organismes d'intérêt général établis dans un autre État européen ..... 9NG

**PLAFONNEMENT (annexe 5)**

Impôts dus au titre des revenus et produits 2019 ..... 9PR

*N'ajoutez pas le montant de l'IFI 2020: il est automatiquement inclus dans le calcul de votre plafonnement*

Revenus et produits de l'année 2019 en cas de montant négatif, inscrivez « 0 » ..... 9PX

**IMPÔTS PAYÉS À L'ÉTRANGER DONT LES CARACTÉRISTIQUES SONT SIMILAIRES À CELLES DE L'IFI (annexe 6)** 9RS

## ANNEXE 2

## IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE 2020

FEUILLET N° 1 SUR 1

## BIENS DÉTENUS DIRECTEMENT

Nom et prénom : THOMAS THIBAUT

## IMMEUBLES BÂTIS ET NON BÂTIS (IMMEUBLES DE RAPPORT, TERRAINS A BÂTIR...)

N°	DATE ET PRIX D'ACQUISITION	NATURE ET LIEU DE SITUATION DÉPARTEMENT, COMMUNE ADRESSE LIEU-DIT	CARACTÉRISTIQUES - RÉSIDENCE PRINCIPALE ET BIENS BÂTIS, INDIQUEZ : SUPERFICIE TERRAIN, SUPERFICIE TOTALE HABITABLE OU UTILE EN M², NOMBRE DE PIÈCES. - BIENS NON BÂTIS, INDIQUEZ LA SUPERFICIE (HA, A, CA, M²)	BIENS MIXTES FRACTION TAXABLE EN %	VALEUR DÉCLARÉE			NATURE DES DROITS DÉTENUS SUR L' IMMEUBLE SI VOUS NE DÉTENEZ PAS LA PLEINE PROPRIÉTÉ (voir notice)		
					RÉSIDENTIE PRINCIPALE APRÈS ABATTEMENT	AUTRES IMMEUBLES				
						BÂTIS	NON BÂTIS			
1		Autres biens non bâtis . 119 RUE DU GENERAL DE SEGUR 77810 THOMERY		100,00			16 000	Autre		
2		Résidence principale . 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNA 34410 SERIGNAN	450 m² 100 m² (habit.) 3 pièce(s)	100,00	203 000			Usufruit		
3		Autres immeubles bâtis Maison avec pe . 29 RUE DE LA CURE D'AIR 91400 ORSAY	367 m²	100,00		99 600		Pleine propriété		
TOTAL					9AA	203 000	9AB	99 600	9BB	16 000



## ANNEXE 4

## IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE 2020

FEUILLET N° 1 SUR 1

## PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

Nom et prénom : THOMAS THIBAUT

N°	NATURE, OBJET, DATE DE LA DETTE DÉDUCTIBLE	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER OU DE L'ENTREPRENEUR	MONTANT RESTANT DÛ AU 1ER JANVIER DE L'ANNÉE D'IMPOSITION	
			DETTES AFFÉRENTES AUX TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES BIENS IMPOSABLES	AUTRES DETTES
1	Autres dettes Taxe foncière 9 Imp les Hauts de Sérignan SERIGNAN 31/12/2018	TRESOR PUBLIC .. 34500 BEZIERS		1 281
2	Autres dettes Taxe foncière 27 Av de la Cure d'Air ORSAY 31/12/2018	TRESOR PUBLIC .. 91874 PALAISEAU		1 316
3	Autres dettes Taxe foncière 119 Général de Ségur - THOMERY - En indivision pour 1/3 31/12/2018	TRESOR PUBLIC .. 77875 MONTEREAU CEDEX		601
4	IFI théorique	Trésor public		1 568
TOTAL			9GF	0 9GH 4 766

## Comparatif de l'IFI

sur les revenus de 2020 et 2019

Comparaison des données calculées (IFI à payer ...)

**Déclaration N : THOMAS THIBAUT / THOMAS THIBAUT / 2019**

Déclaration N-1 : Les données antérieures n'ont pas été trouvées

Désignation	N	N-1	Ecart
Actif brut	1 319 478	1 314 753	4 725
Résidence principale (après abattement)	203 000	203 000	0
Autres immeubles bâtis	99 600	249 000	-149 400
Autres biens non bâtis	16 000	16 000	0
Biens détenus indirectement	1 000 878	846 753	154 125
Passif	-3 198	-3 150	-48
IFI théorique	-1 568	-1 476	-92
Actif net imposable	1 314 712	1 310 127	4 585
IFI avant réductions	1 537	1 448	89
IFI après plafonnement	1 537	1 448	89
IFI A PAYER -----	1 537	1 448	89

## Inventaire des biens IFI 2020

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

BIENS DETENUS DIRECTEMENT				
N°	Adresse	Nature	Cat.	Montant N
1	119 RUE DU GENERAL DE SEGUR 77810 THOMERY	Autres biens non bâtis	BB	16 000
2	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNA 34410 SERIGNAN	Résidence principale	AA	203 000
3	29 RUE DE LA CURE D'AIR 91400 ORSAY	Autres immeubles bâtis	AB	99 600
TOTAUX				318 600



## Inventaire des biens IFI 2020

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

BIENS DETENUS INDIRECTEMENT					
N°	Dénomination société	Désignation du bien	Adresse de l'immeuble	Cat.	Montant N
1	SCI Michel THOMAS	SCI Michel THOMAS	67 BOULEVARD EXELMANS 75016 PARIS		1 000 000
2	UBS Compte Titre 292-455516-01	UBS Compte Titre 292-455516-01	75000 PARIS		878
TOTAUX					1 000 878

**Inventaire des biens IFI 2020**

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

<b>PASSIF ET AUTRES DEDUCTIONS</b>				
N°	Nature de la dette	Nom du créancier	Date de la dette	Montant restant dû au 01/01/2020
1	Autres dettes	TRESOR PUBLIC	31/12/2018	1 281
2	Autres dettes	TRESOR PUBLIC	31/12/2018	1 316
3	Autres dettes	TRESOR PUBLIC	31/12/2018	601
<b>TOTAUX</b>				<b>3 198</b>

<b>Comparatif des biens IFI 2020 et 2019</b>
--

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

BIENS DETENUS DIRECTEMENT							
N°	Adresse	Nature	Cat.	Montant N	Montant N - 1	Ecart	Ecart %
1	77810 THOMERY	Autres biens non bâtis	BB	16 000	16 000	0	0,00
2	34410 SERIGNAN	Résidence principale	AA	203 000	290 000	-87 000	-30,00
3	RUE DE LA CURE D'AIR 91400 ORSAY	Autres immeubles bâtis	AB	99 600	99 600	0	0,00
<b>TOTAUX</b>				318 600	405 600	-87 000	-21,45

<b>Comparatif des biens IFI 2020 et 2019</b>
--

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

BIENS DETENUS INDIRECTEMENT								
N°	Dénomination société	Désignation du bien	Adresse de l'immeuble	Cat.	Montant N	Montant N - 1	Ecart	Ecart %
1	SCI Michel THOMAS	SCI Michel THOMAS	75016 PARIS		1 000 000	846 000	154 000	18,20
2	UBS Compte Titre 292-455516-01	UBS Compte Titre 292-455516-01	75000 PARIS		878	878	0	0,00
<b>TOTAUX</b>					<b>1 000 878</b>	<b>846 878</b>	<b>154 000</b>	<b>18,18</b>

**Comparatif des biens IFI 2020 et 2019**

Dossier : THOMAS THIBAUT

Déclaration : THOMAS THIBAUT

PASSIF ET AUTRES DEDUCTIONS							
N°	Nature de la dette	Nom du créancier	Date de la dette	Montant restant dû au 01/01/2020	Montant restant dû au 01/01/2019	Ecart	Ecart %
1	Autres dettes	TRESOR PUBLIC	31/12/2018	1 281	1 281	0	0,00
2	Autres dettes	TRESOR PUBLIC	31/12/2018	1 316	1 316	0	0,00
3	Autres dettes	TRESOR PUBLIC	31/12/2018	601	601	0	0,00
TOTALS				3 198	3 198	0	0,00